

TROPHEE D'ILE DE FRANCE DES JEUNES CYCLISTES

REGLEMENT

Article 1 – Organisation

L'organisation du Trophée Régional sera attribuée, chaque année par la Commission des Jeunes, à un ou plusieurs clubs ou un département (CDC) qui en aura fait la demande par écrit auprès de cette Commission.

L'organisateur devra respecter le cahier des charges prévu.

Article 2 – Participants

Equipes de sélection départementale

Garçons : 5 pupilles, 5 benjamins, 5 minimes

Filles : toutes les filles à partir des pupilles

Tous les concurrents sélectionnés dans les quotas départementaux devront obligatoirement participer ou s'abstenir de courir dans toutes disciplines la veille, le jour ou le lendemain de cette épreuve.

Article 3 – Equipes sélectionnées

Les équipes sélectionnées seront désignées d'après le classement individuel des Trophées Départementaux organisés dans chaque département, ou le cas échéant, par une sélection départementale à l'initiative des responsables départementaux. Tous les départements pourront participer, le classement issu de cette compétition étant individuel et ne donnant pas lieu à un classement par équipes.

Article 4 – Epreuves

Le trophée se disputera en 4 épreuves en 2 jours :

Pour l'année 2018, la Sélection d'Ile De France au Trophée de France des Jeunes Cyclistes aura un Partenaire financier et logistique de Qualité avec la générosité de l'Animateur Officiel des Ecoles de Vélo.

HERVÉ LEMOINE
Animation
TÉL. : 06 81 38 44
64



Commission des Jeunes

1^{er} jour :

1^{ère} épreuve (après-midi)

Pupilles filles, Pupilles Garçons, Benjamines, Benjamins, Minimes Filles, Minimes Garçons :

Cyclo-cross

Cyclo-cross, départ en groupe. En cas d'effectif trop important, cette épreuve pourra être courue en 2 séries et 2 finales. La composition des séries devra être équilibrée en nombre et en répartition des départements. Ordre de passage : pupilles filles, Pupilles Garçons, Benjamines, Benjamins, Minimes Filles, Minimes Garçons. Les coureurs seront placés sur la ligne de départ en raison d'un coureur de chaque département sur la première ligne, puis sur la deuxième etc.....

Durée Maximum : 10 mn pour les Benjamins et les minimes garçons et filles – 5mn pour les pupilles et les benjamines. Tout type de vélo sans corne de vache.

Les changements de roues et de vélos se feront dans des zones aménagées. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnées.

2^{ème} épreuve (après-midi)

Pupilles filles, Pupilles Garçons, Benjamines, Benjamins, Minimes Filles, Minimes Garçons :

Epreuve Combinée Mécanique et Habilité

C'est une épreuve individuelle chronométrée. Les concurrents devront accomplir un geste mécanique et un parcours d'habileté différent en fonction des catégories.

Une fois le parcours et le geste technique accompli, le coureur devra franchir la ligne d'arrivée. Le vainqueur de l'épreuve sera celui qui réalise le meilleur temps. Chaque comité a un couloir déterminé.

Parcours technique Pupilles et Benjamines : Slalom simple – démontage et remontage roue avant – sprint – zone de freinage (Entre la zone 2 et la zone 1 sur le schéma).

Parcours technique Benjamins et Minimes filles et garçons : Slalom Evite Pierre – démontage et remontage roue arrière – Saut de liteaux roue avant et arrière (hauteur de 8 cm) - sprint – zone de freinage avec passage de relais.

Des pénalités en temps sont prévues pour chute du vélo, mauvais montage de la roue, faute sur le parcours technique (quilles ou liteaux tombés....).

Pénalités :

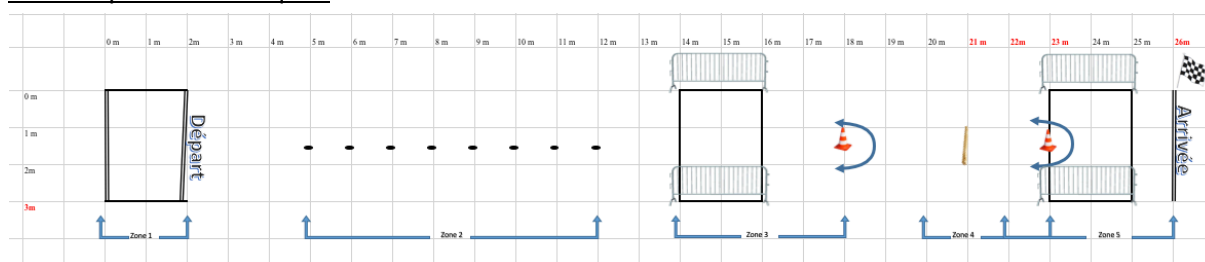
- Mécanique

N°	Infraction	Sanction
	Pas de contrôle de serrage	10 secondes de pénalité
	Etrier de frein non fermé	10 secondes de pénalité
C1	Chute du vélo	15 secondes de pénalité
C2	Ne fait pas tourner la roue	15 secondes de pénalité
	Serrage de roue mal positionné	30 secondes de pénalité
	Roue non serrée	30 secondes de pénalité
	Arrêt non conforme dans zones	30 secondes de pénalité
C3	Impossibilité de remonter la roue	2 minutes de pénalité

- Adresse :

N°	Infraction	Sanction
B1	Quille tombée ou évitée	5 secondes de pénalité (30 secondes maxi par jeu)
B2	Barre tombée	5 secondes de pénalité (par roue)
	Evite pierre roue soulevée	5 secondes de pénalité (30 secondes maxi par jeu)
B3	Pied par terre	10 secondes de pénalité (30 secondes maxi par jeu)
B5	Chute	10 secondes de pénalité
	Plot directionnel évité	10 secondes de pénalité
B6	Jeu évité	30 secondes de pénalité

Schéma poste Mécanique :



2^{ème} Jour : Matin : 3^{ème} épreuve :

Sprints

Pupilles (filles et garçons) et Benjamines : 3 sprints pour tous de 350 à 500m, séries, demi-finales, finales.

Compositions des séries de 10 coureurs maximum d'après le classement du cyclo-cross, les coureurs classés aux premières places étant têtes de séries. Les pupilles filles et les benjamines courent dans des séries distinctes. Départ tenu.

Commission des Jeunes

Benjamins et Minimes (filles et garçons) : 3 sprints pour tous de 350 à 500m, séries, demi-finales, finales. Composition des séries de 10 coureurs maximum d'après le classement du cyclo-cross, les coureurs classés aux premières places étant têtes de séries. Les minimes filles courent dans des séries distinctes. Départ tenu.

Pour toutes les catégories, les séries devront être équilibrées en nombre et en représentation départementale.

Après-midi : 4^{ème} épreuve :

Route

1 course par catégorie.

Distance maximum : Pupilles 8 à 10 kms, Benjamins 12 à 15 kms, Minimes filles 22 à 25 kms, Minimes garçons 26 à 30 kms. Les coureurs seront placés sur la ligne de départ dans l'ordre du classement établi après l'épreuve du matin.

Article 4 – Règlement technique

Conforme au règlement fédéral, avec en plus, les précisions suivantes :

Les concurrents pourront utiliser au plus 2 vélos différents (1 pour le cyclo-cross, 1 pour les autres épreuves), le développement étant limité pour tous les types de vélo.

La chute ou l'ennui mécanique réparable (saut de chaîne, etc., ne sera pas prétexte à recommencer.

Le braquet sera limité dans les dispositions prévues à l'article 9.1.010 de la réglementation fédérale Titre 09-Ecole de vélo de février 2018, à savoir à 7m01 pour les minimes G/F, 6m40 pour les benjamins G/F, 5m60 pour les pupilles G/F, pour toutes les épreuves exceptées le cyclo-cross et l'épreuve combinée mécanique et habileté si le vélo de cyclo-cross est utilisé.

Le blocage d'un ou des dérailleurs sera accepté. Le blocage devra être effectué avant le contrôle des développements. Les développements pourront être contrôlés avant chaque épreuve.

Les roues à bâtons, lenticulaires et spinergy sont interdites pour toutes les catégories.

Pour la route, le changement de roue ou de vélo sera autorisé sur avis des commissaires.

Le changement entre concurrents est interdit sous peine de mise hors course des deux concurrents.

Les concurrents ne terminant pas le cyclo-cross seront classés dans l'ordre inverse des chutes ou des abandons. Les concurrents qui ne prennent pas le départ de l'épreuve de sprint ou qui l'abandonne seront classés dernier de cette épreuve, et pourront participer à l'épreuve sur route.

Article 5 – Maillot

Les départements pourront faire porter à leurs coureurs les maillots de sélection départementale.

Dans ce cas, toute l'équipe devra porter le même maillot. Le cas échéant, les participants porteront le maillot de leur club ou le maillot distinctif du Trophée de France.

Article 6 – Classement

Commission des Jeunes

Tous les classements se feront aux points avec le barème joint en annexe, par catégorie et par épreuve. En cas de coureurs ex aequo, les points qui leur seront attribués seront ceux de la place concernée. Il n'y aura pas de partage des points.

Les points marqués correspondent au barème 1 pour l'épreuve de sprint, route et cyclo-cross et au barème 2 pour l'épreuve de combinée (barèmes en annexe).

En cas d'égalité au classement général, les concurrents seront départagés par les meilleures places obtenues dans les épreuves (place de premier, de deuxième, etc.). Lorsque toutes les possibilités de départager d'éventuels ex-aequo auront épuisées, l'épreuve la plus longue (route) sera prépondérante.

Suite au TRJC et aux différents classements connus, la commission jeune présélectionnera un nombre de coureurs répondant aux critères utiles à un résultat probant au TFJC.

Lors d'entraînements collectifs organisés par la commission, il sera observé :

- la capacité d'intégration au groupe du coureur,
- sa capacité physique,
- son état d'esprit,
- sa capacité à respecter les consignes.

La sélection définitive sera diffusée au plus tard dans la semaine suivant les Aiglons Régionaux. La décision prise se fera dans l'intérêt de notre Comité, afin de présenter au TFJC une équipe de très bon niveau.

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs sélectionnés, il sera fait appel aux coureurs suivants dans l'ordre du classement. Ces coureurs sélectionnés sont invités à participer à une journée de formation qui aura lieu le 3^{ème} samedi du mois de juin.

Récompenses

Par catégorie aux trois premiers garçons et aux trois premières filles :

- 1^{er} : 1 bouquet + un Trophée + un écusson
- 2^{ème} : 1 médaille d'argent
- 3^{ème} : 1 médaille de bronze.

Article 7 – Composition du Jury

- 3 commissaires désignés par la Commission des Jeunes
- Le Président du Comité Régional ou son représentant
- Le Président de la Commission Jeunes ou son représentant
- En cas de contestation, seul le responsable de chaque équipe de club sera habilité à contacter le jury.
- Des commissaires complémentaires seront désignés par la commission des commissaires pour juger les différentes épreuves.

Commission des Jeunes

Annexe : Barèmes de points.

Barème 1	
Place	Points
1	400
2	385
3	370
4	355
5	340
6	325
7	310
8	295
9	280
10	271
11	262
12	253
13	244
14	235
15	226
16	217
17	208
18	199
19	190
20	181
21	172
22	163
23	154
24	145
25	136
26	133
27	130
28	127
29	124
30	121
31	118
32	115
33	112
34	109
35	106
36	103
37	100
38	97
39	94
40	91

Barème 2	
Place	Points
1	100
2	96
3	92
4	88
5	84
6	80
7	76
8	72
9	68
10	66
11	64
12	62
13	60
14	58
15	56
16	54
17	52
18	50
19	48
20	46
21	44
22	42
23	40
24	38
25	36
26	35
27	34
28	33
29	32
30	31
31	30
32	29
33	28
34	27
35	26
36	25
37	24
38	23
39	22
40	21